



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 300-2020
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.394

Déposée le : 01.12.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole)
Ritter (Burgdorf, pvl)
Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 335/2021 du 17 mars 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Etudier les possibilités d'harmoniser l'offre des vélos en libre-service dans le canton pour plus de facilité d'utilisation

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'étudier les possibilités d'optimisation de l'offre de vélos en libre-service dans le canton en vue d'une offre plus homogène entre les communes ;
2. d'étudier une meilleure intégration des vélos en libre-service dans l'offre de transport public du canton ;
3. d'étudier de nouvelles pistes de collaborations en vue d'élargir l'offre de vélos en libre-service dans les régions décentralisées ;
4. d'étudier des pistes de coordinations avec les cantons voisins et la Confédération, pour une offre plus cohérente en Suisse.

Développement :

De plus en plus de villes mettent en place des offres de vélos en libre-service sur leur territoire. Ces derniers sont devenus une partie intégrante de l'offre de mobilité notamment en milieu urbain. Ils complètent les réseaux de transports publics et contribuent à une démotorisation des centres urbains.

Cependant, le marché suisse est extrêmement hétérogène en la matière. Une carte interactive mise à disposition par geo.admin.ch montre que plus de dix prestataires se partagent le marché des villes suisses. Même au sein du canton de Berne cette diversité de prestataires est conséquente : la ville de Berne propose des vélos de la société PubliBike (PubliBike SA, société affiliée autonome de CarPostal) et SMIDE (Bond Mobility – Europe), Bienne et Thun proposent les prestations de Velospot (Intermobility

SA) et Carvelo2go (carvelo2go, c/o Académie de la mobilité SA) propose ses services dans toutes ces villes ainsi que d'autres (par exemple Lyss et Berthoud).

Cette hétérogénéité complique l'accès aux vélos en libre-service auprès des utilisatrices et des utilisateurs et représente une barrière à la promotion de ce moyen de mobilité alternatif. Il y a lieu de réfléchir à une offre coordonnée des prestations de vélo en libre-service d'un point de vue territorial. Ainsi, un abonnement auprès d'un unique prestataire, par exemple, permettrait l'utilisation facilitée de ses services dans plusieurs villes différentes. Aussi, cette offre devrait être davantage intégrée au réseau de transport public. Des régions décentralisées pourraient ainsi également profiter de tels services en se coordonnant avec une ou plusieurs autres. Des solutions innovantes doivent être étudiées pour intégrer les plus petites communes décentralisées à un tel réseau. Une piste serait par exemple de discuter avec les CFF/BLS d'intégrer une offre des vélos en libre-service dans les trains desservant des petites communes. Les vélos en libre-service sont une opportunité pour la mobilité durable et leur offre devrait évoluer vers davantage de cohérence au niveau cantonal ainsi que national. Ceci afin d'augmenter leur potentiel et de simplifier leur accès pour les utilisateurs et les utilisatrices.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif considère l'offre de vélos en libre-service comme une possibilité intéressante et respectueuse du climat pour parcourir des trajets courts et arriver rapidement à destination. Il partage l'avis des auteurs du postulat, selon lequel l'offre de vélos en libre-service peut compléter de manière utile le réseau de transports publics et contribuer ainsi à réduire le trafic individuel motorisé dans les centres urbains. Ce type d'offres s'inscrit dans la volonté du Conseil-exécutif de réduire la consommation d'énergie dans les transports (cf. ACE 718/2020), en passant du trafic motorisé à celui à vélo.

Le marché des vélos en libre-service n'est toutefois pas ancré. En effet, la palette de modèles d'entreprises est large et encore instable. Le canton de Berne compte plusieurs prestataires, qui sont en concurrence. Le Conseil-exécutif est en principe favorable à ce que ces prestataires soient mandatés par le biais d'appels d'offres publics. La concurrence encourage l'innovation et est souhaitable, surtout durant la phase d'établissement d'une nouvelle offre.

Des efforts sont en cours actuellement au niveau fédéral afin de rassembler les données de mobilité. L'amélioration des données relatives aux offres de libre-service dans les systèmes d'information de la Confédération (infrastructure de données Mobilité partagée¹, infrastructure prévue à l'échelon national de données mobilitaires NaDIM) renforcera la transparence, et les prestataires du secteur de la mobilité pourront ainsi fournir un accès plus intuitif à leurs offres notamment au moyen d'applications multimodales.

Le Conseil-exécutif comprend tout à fait la demande des auteurs du postulat et leur souhait d'harmoniser l'offre de vélos en libre-service. Dans ce contexte, il rappelle que la responsabilité en la matière relève en principe des villes et des communes. Compte tenu du principe de l'autonomie communale, le Conseil-exécutif ne dispose d'aucune base légale et n'a donc pas compétence en l'espèce.

Le Conseil-exécutif répond aux propositions du postulat comme suit.

1. Comme mentionné ci-avant, le Conseil-exécutif est lié par le principe de l'autonomie communale. Les villes et communes sont donc compétentes en la matière.

¹ www.suisseenergie.ch/page/fr-ch/Mobilite-partagee ou www.sharedmobility.ch (plateforme d'agrégation de données en temps réel des prestataires d'offres de libre-service)

2. Il relève des communes concernées de définir les emplacements de vélos en libre-service et de les coordonner avec l'offre de transport public, notamment lorsque celle-ci est régionale ou suprarégionale et dépasse donc les frontières communales. Le Conseil-exécutif encourage ces projets communaux.
3. L'élargissement de l'offre de vélos en libre-service aux régions décentralisées est souhaitable. Toutefois, comme mentionné précédemment, il ne relève pas de la compétence du Conseil-exécutif. Comme évoqué en introduction, des efforts sont en cours au niveau fédéral en vue de créer une base de données nationale, qui constituera, le cas échéant, une base solide pour la collaboration entre les communes et les régions. Le Conseil-exécutif envisage de soutenir les communes dans la planification d'offres judicieuses.
4. La compétence en matière d'offre de vélos en libre-service relève des communes. Le Conseil-exécutif encourage toutefois expressément les efforts de la Confédération et des acteurs impliqués visant à créer une meilleure base de données en matière d'offres de libre-service et de mobilité.

Destinataire
– Grand Conseil